

L'Adresse—M. Hellyer

toucher l'assurance-chômage ou les prestations de bien-être social n'est pas un encouragement. Bien des gens trouvent un avantage financier à ne pas travailler—ou du moins pas à plein temps.

Il résulte de cette situation un chaos économique et moral. L'industrie vestimentaire ne parvient pas à recruter de piqueuses parce que les employées potentiels gagnent plus en touchant l'assurance-chômage et en travaillant chez elles à la pièce et au comptant. Les producteurs de tabac n'ont réussi à recruter la main-d'œuvre nécessaire pour la récolte qu'en engageant illégalement, sous de faux noms, des jeunes gens inscrits à l'assurance-chômage. Les producteurs de tomates se sont vus dans l'impossibilité de recruter des étudiants pour un salaire de \$20 par jour pour effectuer la récolte. Les fleuristes ne trouvent personne pour travailler dans leurs serres. Les agriculteurs vendent leur bétail faute de personnel, parce que les gens préfèrent toucher l'assurance-chômage. Monsieur l'Orateur, voilà quelques-uns des symptômes de la distortion qui a été introduite dans notre économie. Les racines du mal sont plus profondes que cela. Depuis 1970, la demande a été insuffisante pour donner du travail à tous ceux qui en cherchent. Les grandes compagnies et les syndicats non moins puissants qui existent dans leur sein ont utilisé leur situation de monopole pour arracher le maximum d'avantages pour eux-mêmes au détriment des faibles. Les petites entreprises et les non-syndiqués ont été incapables d'arriver. De même que les retraités et tous ceux qui sont obligés de vivre avec un revenu fixe, ils ont été exploités sans merci. Non seulement subsiste le caractère injuste de la répartition du revenu, aussi bien sur le plan régional que verticalement entre les citoyens, mais il s'amplifie. Certains ont eu la naïveté de croire que le ministère de l'Expansion économique régionale pourrait réaliser des miracles. Mais comment pouvait-il espérer réussir vu l'attitude subjective avec laquelle il aborde les problèmes.

• (1220)

Monsieur l'Orateur, ma documentation de fortune se compose uniquement de communiqués et de rapports du ministère de l'Expansion économique régionale où l'on nous dit combien il a dépensé et combien d'emplois il a créés. C'est du moins ce qu'on nous dit. Les emplois ont cependant disparu. Il y avait au Québec, en décembre 1968, 152,000 chômeurs à la recherche d'un emploi. Il y en avait 206,000 en décembre 1972, soit 54,000 de plus qu'à l'époque de la création du ministère de l'Expansion économique régionale. On a gaspillé des centaines de millions de dollars, et pour quel résultat?

Dans certains cas, le ministère a versé des subventions à des entreprises pour faire ce qu'elles avaient prévu de faire de toute façon. Dans d'autres, il n'a réussi qu'à déplacer le chômage d'une région à l'autre du pays, aux frais du contribuable. Compte tenu de ces circonstances, comment le ministre des Transports (M. Marchand) oserait-il dire que les critiques qui lui sont adressées ainsi qu'à son ancien ministère sont fondées sur une grossière incompétence?

Au moment même où le ministre faisait tout son possible, et cela était insuffisant, pour créer quelques nouveaux emplois par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale, le gouvernement supprimait un plus grand nombre d'emplois par sa politique monétaire restrictive. C'est cette approche schizophrénique de l'économie politique qu'Eric Kierans et d'autres n'ont pu digérer. L'insuffisance de la demande générale causée par

la politique de resserrement monétaire persiste en dépit des meilleurs efforts du gouvernement. Ce n'est rien de nouveau. Personne n'a pu suggérer avec justesse que nous sommes à la veille du plein emploi. Aucun porte-parole du gouvernement n'a osé le faire. Malgré tout, le gouvernement dirige toujours une administration instable sans bénéficier de la planification à long terme.

Déjà au mois de juin dernier, les premiers ministres des provinces nous avaient avertis que les programmes visant à créer plus d'emplois devaient être mis en route sur-le-champ si l'on voulait qu'ils soient efficaces au cours des mois d'hiver. Pourtant, en dépit de cet avertissement unanime, le gouvernement a temporisé. Une fois de plus, ses programmes de fortune sont arrivés trop tard. Le programme PIL et le programme de formation en cours d'emploi sont arrivés trop tard pour pouvoir être appliqués efficacement, avec pour résultat, monsieur l'Orateur, un gaspillage de deniers précieux, un véritable gaspillage, et traumatisant de surcroît. Il est intéressant de remarquer que l'orateur libéral qui m'a précédé a abondé dans le même sens.

Quant aux aspects positifs, monsieur l'Orateur, il est relativement encourageant de voir le nouvel intérêt que le gouvernement consacre à la petite entreprise. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) nous rappelle que 60 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne est au service d'établissements qui ont les caractéristiques essentielles de la petite entreprise. Dans ces circonstances, on pourrait se demander pourquoi ce secteur a été jusqu'à présent à ce point négligé.

L'ensemble des mesures d'aide dont a parlé le ministre est fort impressionnant sur le papier. J'espère qu'il produira des résultats. Cependant, tous ceux qui ont une certaine expérience de la petite entreprise peuvent à juste titre être légèrement sceptiques. Les petites entreprises devraient recevoir une aide fantastique si l'on veut compenser les obstacles dont elles ont été les victimes. Nos lois fiscales, et particulièrement les droits successoraux, découragent la libre entreprise. Nos banques à charte se préoccupent injustement des pertes éventuelles des petites entreprises et, il est donc difficile dans bien des cas pour ces dernières d'obtenir un financement suffisant. Et dans ce même contexte, une politique monétaire fluctuante et le recours périodique à des restrictions monétaires ont conduit inutilement à la faillite de milliers de petites entreprises. Pour couronner le tout, plusieurs paliers de gouvernement acculent littéralement au pied du mur les petites entreprises par la quantité et la complexité des lois et toute la paperasserie qui les accompagne.

J'aimerais, monsieur l'Orateur, vous lire une lettre à l'appui de mes déclarations. Il s'agit d'une lettre envoyée à l'hon. ministre du Travail (M. Munro), qui porte la date du 7 décembre 1972 et a pour objet Statistique Canada. En voici le texte:

Monsieur,

Je veux porter plainte contre l'activité de l'organisme précité.

Reconnaissant la nécessité de fournir à notre gouvernement des renseignements sur l'activité des entreprises canadiennes et les salaires versés, j'ai consciencieusement essayé de satisfaire à toutes les demandes de l'organisme précité, portant sur une période d'environ 25 ans.

Toutefois, depuis deux ou trois ans les entreprises reçoivent une avalanche de formules de plus en plus variées, dont beaucoup réclament des renseignements déjà fournis.

La dernière insulte est la formule ES24, qui demande des données sur les salaires pour la période d'août 1971 à juillet 1972, alors que le rapport en est déjà fait mensuellement sur la formule ES-1A depuis plusieurs années.